



GROUPE SANTÉ

Siège social

Groupe santé CHC asbl
bd Patience et Beaujonc 9
B-4000 Liège

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SÉROLOGIE COVID-19

À ENVOYER AVEC L'ÉCHANTILLON À :

Clinique CHC MontLégia • Laboratoire d'analyses médicales (route 301)

Philippe Jeanmart, pharmacien biologiste

bd Patience et Beaujonc 2 • B-4000 Liège

Tél : 04 355 63 00 • Fax : 04 355 63 08 • E-mail : philippe.jeanmart@chc.be

~ Les données communiquées par le médecin prescripteur permettent d'évaluer l'urgence de l'analyse au laboratoire.
~ Ces données seront enregistrées par le laboratoire (dans le LIS).
~ Ces données peuvent être demandées par Sciensano et l'INAMI, selon des modalités qui seront communiquées ultérieurement.
Objectif : surveillance de la santé publique, gestion et évaluation de l'épidémie.

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR D'ANALYSE

Indispensables pour l'envoi des résultats

Nom médecin demandeur :

.....

Tél. : Fax :

Mail :

N° INAMI médecin demandeur :

Laboratoire/hôpital :

.....

Tél. : Fax :

Mail :

RENSEIGNEMENTS PATIENT ou étiquette

Nom et prénom du patient :

.....

Sexe : H F

Date de naissance : / /

N° registre national :

Rue + n° :

Code postal et localité :

Téléphone :

TEST DEMANDÉ sérologie COVID (tube sec)

INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉCHANTILLON

N'oubliez pas d'ajouter les données du patient sur le tube

Date du prélèvement : / /

INDICATION DU TEST DEMANDÉ

(obligatoire)

- patient hospitalisé avec une image clinique suggestive pour COVID-19 et une divergence entre le test de dépistage moléculaire et le CT-scan, minimum 7 jours après le début des symptômes
- patient ambulancier ou hospitalisé qui présente une image clinique suggestive et longue pour COVID-19 mais a obtenu un résultat négatif au test moléculaire ou n'a pas pu être testé dans les 7 jours via un test moléculaire, minimum 14 jours après le début des symptômes
- patient ambulancier ou hospitalisé dans le contexte de diagnostic différentiel en cas de présentation clinique atypique, minimum 14 jours après le début des symptômes
- dispensateur de soins et personnel travaillant dans les hôpitaux, laboratoires cliniques ou collectivités, avec un haut niveau de contagion (services COVID, maisons de repos ou laboratoires cliniques), dans le cadre du management local du risque
- autre (9,60 euros à charge du patient)

ATTENTION : la prestation ne peut être portée en compte que maximum 2 fois par période de 6 mois.